

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2^{ème}/III-10

L'an deux mil treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

BASES DEPARTEMENTALES DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

Depuis 2009, la gestion de la Base de plein et de loisirs du Tarn et de la Garonne, ainsi que la gestion du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage, s'inscrivent dans une organisation visant à renforcer la cohérence de nos politiques, tant en matière d'accueil des classes de découverte, qu'en matière d'offre pour les loisirs des jeunes tarn-et-garonnais.

Par le présent rapport, je tiens à vous soumettre l'ensemble des dispositions relatives à ces deux établissements, pour l'exercice 2013.

I - BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE

1 – Point sur les travaux

Dans le cadre des aménagements visant à restructurer et à moderniser la Base de Loisirs, je vous rappelle que la tranche 3 de travaux, portant sur la construction des cuisines, de la salle de restauration et d'un foyer, a été livrée comme prévu fin mai 2012.

Dans la logique de poursuite de ce vaste programme de modernisation, la prochaine étape porte sur l'étude de faisabilité de la réhabilitation du **bâtiment technique** et d'accueil (tranche 4) ; **cette étude est aujourd'hui engagée**. Le programme technique correspondant est soumis en séance. Cette opération doit permettre de rendre ce bâtiment approprié aux missions des agents de la Base (accueil, administration, animation, entretien), dans le respect des principes architecturaux retenus pour le reste des bâtiments construits ou rénovés à ce jour.

S'agissant du camping, je vous rappelle que les travaux d'habillage extérieur ont été achevés pour la saison 2012. Dans la continuité de ces travaux d'amélioration et, comme je m'y étais engagé, **la réhabilitation intérieure, répondant de surcroît aux critères de « labellisation » du Ministère du Tourisme, sont lancés** ; ils seront terminés pour l'ouverture de la saison 2013.

Pour compléter ce volet d'accueil touristique de la Base, des travaux d'aménagement **d'une aire de camping-car, équipée d'une aire de vidange et de bornes électriques, seront réalisés**. Cette aire de camping-car, de qualité, viendra compléter le dispositif d'accueil dans un site adapté.

Une fois toutes ces opérations réalisées, il restera à se prononcer sur la réhabilitation de la piscine, tant en matière de normes, que de modernisation et de confort des usagers.

2 – Bilan d'activité 2012.

Entre le 15 juin et le 15 septembre 2012, il a été comptabilisé 29 000 véhicules entrant sur le site. En tenant compte d'une moyenne estimée à trois occupants par véhicule, on peut évaluer la fréquentation générale sur le site à environ 87 000 personnes sur cette période.

S'agissant du bilan relatif à la fréquentation des groupes, il me paraît important de vous rappeler que **l'activité de la Base a été partielle en cette année 2012**, du fait d'une réouverture aux usagers à compter du 01 juin 2012.

Néanmoins, pour 2012, je tiens à vous présenter les chiffres les plus significatifs de la fréquentation et de l'activité de la Base, reflétant tout l'attrait de cette structure unique en Midi-Pyrénées :

Classes de découverte

1 211 journées-enfants hébergés ont été enregistrées (1 875 en 2011).

Centres de vacances

3 150 journées-enfants ont été comptabilisées pour la période des vacances scolaires d'été (3 799 en 2011).

Campings particulier et collectif

2 894 nuitées réalisées pendant la période d'ouverture du camping particulier (2 982 en 2011) et **1 356 nuitées** réalisées pour le camping collectif sur la même période (1 219 en 2011).

Piscine

13 621 entrées payantes ont été comptabilisées durant l'été 2012, avec une amplitude d'ouverture élargie de 11 h 00 à 19 h 00 (11 549 en 2011).

3 – Exercice 2013

Pour ce qui concerne le fonctionnement de la Base, je vous rappelle notre délibération de la décision modificative n° 2 de 2012, relative aux tarifs 2013 joints en annexe. A cette occasion, il était apparu nécessaire de **revoir la grille tarifaire, compte tenu de la qualité grandissante des prestations d'accueil** (hébergement, restauration, animation) proposées à l'issue de la période de travaux et de réorganisation des services.

Je tiens de plus à vous préciser, que sur la saison estivale 2013, un espace événementiel situé au cœur de la Base sera aménagé. Ce lieu accueillera un restaurant (bar – grill) dominant un espace de jeux et de détente, animé.

Enfin, un programme **de festivités « été 2013 » sera mis en œuvre**. Ainsi cette dynamique estivale rendra la Base de loisirs plus attractive encore, pour le tourisme de séjour, mais aussi pour le tourisme de proximité, offrant un espace familial de loisirs et de détente.

S'agissant du budget primitif 2013 de cette Base, je vous rappelle qu'il fait l'objet d'un rapport spécifique, examiné dans le cadre de la 1ère Commission, comme l'ensemble des budgets annexes du Conseil Général.

II - CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET

Depuis la réouverture du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage, approuvée à l'occasion de vote de la DM2 de 2009, pour l'accueil de classes de découverte, de groupes divers (centres de loisirs, associations, clubs sportifs, ...) et des agents du Conseil Général dans les chalets prévus à cet effet, nous n'avons eu de cesse de restructurer les locaux et leur environnement, afin d'offrir des conditions et un confort d'accueil en constante amélioration.

1 – Point sur les travaux

A l'occasion de chaque session, je vous ai proposé l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des travaux et aux achats de matériel ou d'équipement indispensables à la poursuite de nos objectifs.

Il convient de vous prononcer sur l'engagement des opérations à réaliser avant l'ouverture de la nouvelle saison, avec l'accueil des premiers groupes en classes de découverte, prévu à compter du 11 mars 2013.

Ces travaux portent sur la poursuite de la mise en conformité, de la réhabilitation et de la modernisation des locaux existants, approuvée lors de précédentes sessions :

- étanchéité des toitures de certains chalets,
- mise aux normes « Établissements Recevant du Public » de certains chalets,
- restructuration de deux « chalets-groupes » pour l'accueil collectif,
- amélioration de la terrasse du bâtiment-forêt servant de lieu de restauration.

2 – Bilan d'activité 2012

Comme je vous l'avais indiqué lors de décision modificative n°2 de 2012, le bilan 2012 fait apparaître un nombre inférieur d'enfants et de groupes accueillis par rapport à 2011. En effet, après une année 2011 très remplie, il était apparu nécessaire d'ajuster le nombre de groupes et leurs effectifs, avec des commodités d'hébergement et de restauration conformes à nos capacités humaines, matérielles et financières.

Pour les scolaires, cela s'expliquait par un accueil de la restauration collective dans le seul « bâtiment-forêt » de plus faible capacité que les salles de l'IMEP, tandis que pour les centres de loisirs, le choix avait été fait de supprimer les camps sous toile.

De fait, **le taux d'occupation en 2012 a été largement comblé**. L'attractivité de cette structure offerte aux jeunes du département et d'ailleurs ne se dément pas ; le planning des réservations 2013 est d'ores et déjà quasi-complet sur la période d'ouverture, de mars à septembre.

Ce bilan 2012 est le suivant :

	Journées /enfants		
	2010	2011	2012
Classes de découverte	1 200	4 700	2 400
Groupes en centre de vacances	4 100	6 700	4 200
Total.....	5 300	11 400	6600

Le budget de fonctionnement annuel, hors salaires et charges, est de l'ordre de **320 000 €**, pour un montant total de **recettes de 238 000 €**.

Je vous rappelle, enfin, que le fonctionnement de ce Centre de vacances est encadré par un certain nombre de dispositifs :

- une grille tarifaire 2013 pour les divers types de séjours et d'activités proposés, approuvée lors de la DM2 2012,
- un modèle de convention d'accueil à conclure avec chaque groupe, fixant les responsabilités d'encadrement et les conditions d'accueil,
- un modèle de convention de prestation de service, fixant les modalités, les obligations et les responsabilités des prestataires extérieurs dans le cadre de leur intervention (sportive ou autre).

3 – Saison 2013

Pour la saison 2013, dont les premiers groupes seront accueillis à compter du 11 mars, au-delà de la poursuite des activités pour les classes de découverte et séjours éducatifs des scolaires tarn-et-garonnais, ainsi que de l'hébergement de groupes constitués (centres de loisirs, clubs sportifs...), je vous propose de positionner le centre de vacances comme **organisateur de séjours de type colonie**.

Ce nouveau dispositif, à l'attention des seuls jeunes tarn-et-garonnais, dont nous assurerons le transfert sur Mimizan-Plage, sera opérationnel pour les vacances d'été et éventuellement pour les petites vacances. Le tarif de ce type de séjour, comprenant l'acheminement des enfants, sera fixé ultérieurement. Pour ce faire, je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente.

Les démarches administratives auprès des instances habilitées sont en cours, pour l'agrément des locaux et des personnels d'encadrement.

Des actions de communication, par voie de presse, de publicités ciblées et de mailing, seront lancées prochainement pour recueillir les réservations.

4 – Budget 2013

Contrairement à la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, administrée sur un budget annexe, le Centre de vacances Jean Baylet est placé en gestion directe au sein du Service des sports. Il convient donc, par le présent rapport, de vous soumettre pour approbation, l'ensemble des crédits à ratifier sur l'exercice 2013 :

De plus, je vous informe, qu'au regard de l'ensemble de ces dépenses et compte tenu des réservations arrêtées à ce jour, tant dans le domaine des classes de découverte, que des centres de loisirs, ou des groupes divers, les recettes prévisionnelles sont à inscrire à hauteur de **282 000 €** pour l'exercice 2013.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

Prend acte du bilan d'activité 2012 ;

Approuve les orientations suivantes pour 2013 :

· Travaux :

La tranche 3 de travaux portant sur la construction des cuisines, de la salle de restauration et d'un foyer a été livrée fin mai 2012 ;

Autorise Monsieur le Président à engager toute procédure visant à désigner un mandataire assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de réhabilitation du bâtiment technique de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne (Tranche 4), et à lancer les opérations subséquentes ;

Précise que cette opération permettra de rendre ce bâtiment approprié aux missions des agents de la Base (accueil, administration, animation, entretien), dans le respect des principes architecturaux retenus pour le reste des bâtiments construits ou rénovés à ce jour ;

Les travaux de réhabilitation intérieure du camping sont lancés pour être terminés à l'ouverture de la saison 2013 ;

Des travaux d'aménagement d'une aire de camping-car, équipée d'une aire de vidange et de bornes électriques vont être réalisés ;

Rappelle que les tarifs 2013 annexés ont été approuvés par délibération de l'Assemblée du 15 novembre 2012 ;

Précise que sur la saison estivale 2013, un espace évènementiel tel que présenté en annexe sera aménagé au coeur de la base ;

Centre de vacances Jean Baylet

Prend acte du bilan de la saison 2012 ;

Rappelle que le fonctionnement du centre est encadré par plusieurs dispositifs ci-annexés (grille tarifaire, conventions d'accueil et de prestation de service), et que les tarifs 2013 annexés ont été approuvés par délibération de l'Assemblée du 15 novembre 2012 ;

Approuve les orientations suivantes pour 2013 :

Décide de positionner le centre de vacances comme organisateur de séjours de type colonie ;

Précise que ce nouveau dispositif, à l'attention des seuls jeunes tarn-et-garonnais, sera opérationnel pour les vacances d'été et éventuellement les petites vacances ;

Donne délégation à cet effet à la Commission Permanente pour délibérer sur le tarif de ce type de séjour comprenant l'acheminement des enfants ;

Approuve comme suit pour 2013, les autorisations de programme et les crédits à ratifier :

Investissement :

- Frais d'insertion..... 2 000 €
(article 2033, sous-fonction 33)

- Agencement et aménagement de terrains
(article 2128, sous-fonction 33)

Approuve, pour les travaux de mise en œuvre d'une clôture dans le cadre des dispositions prescrites par la Commission de sécurité et de lutte contre l'incendie, une autorisation de programme 2013 d'un montant de 30 000 € et ratifie un crédit de paiement correspondant ;

- Acquisition de matériel de transport..... 3 000 €
(article 2182, sous-fonction 33)

- Acquisition de matériel informatique..... 1 000 €
(article 218381, sous-fonction 33)

- Acquisition de matériels et équipements collectifs et sportifs..... 10 000 €
(article 21881, sous-fonction 33)

- Travaux sur bâtiments d'hébergement
(article 231318, sous-fonction 33)

Chalets :

Approuve, pour les travaux de réhabilitation et d'amélioration des chalets destinés à l'accueil des groupes, une autorisation de programme 2013 d'un montant de 69 000 €, avec les crédits de paiement correspondants :

- BP 2013 49 000 €

- BP 2014 20 000 €

Fonctionnement :

- Combustibles 20 000 €
(article 60621, sous-fonction 33)

- Alimentation (achat de denrées et fournitures) 37 000 €
(article 60623, sous-fonction 33)

- Autres fournitures 6 000 €
(article 60628, sous-fonction 33)

- Fournitures, petit équipement	5 000 €
(article 60632, sous-fonction 33)	
- Fournitures scolaires	2 000 €
(article 6067, sous-fonction 33)	
- Locations mobilières	1 500 €
(article 6135, sous-fonction 33)	
- Entretien des terrains	20 000 €
(article 61521, sous-fonction 33)	
- Entretien et réparations de bâtiments	6 000 €
(article 61522, sous-fonction 33)	
- Entretien et matériel roulant	2 000 €
(article 61551, sous-fonction 33)	
- Entretien et réparations de biens mobiliers	1 500 €
(article 61558, sous-fonction 33)	
- Contrats de maintenance	5 000 €
(article 6156, sous-fonction 33)	
- Annonces et insertions	2 000 €
(article 6231, sous-fonction 33)	
- Fêtes et cérémonies	2 500 €
(article 6232, sous-fonction 33)	
- Réceptions	2 500 €
(article 6234, sous-fonction 33)	
- Transports de personnes extérieures	20 000 €
(article 6245, sous-fonction 33)	
- Frais d'affranchissement	500 €
(article 6261, sous-fonction 33)	
- Frais de nettoyage des locaux	40 000 €
(article 6283, sous-fonction 33)	
- Remboursements à l'IMEP (repas et fluides)	29 000 €
(article 628721, sous-fonction 33)	

- Autres frais divers (personnels extérieurs/animation) 25 000 €
(article 6288, sous-fonction 33)

Précise que 282 000 € de recettes sont à inscrire pour 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE
TARIFS 2013

DESIGNATION DES PRESTATIONS ET SERVICES	TARIF 2011 pour mémoire	TARIF 2012 PAR PERSONNE	TARIF 2013/PERS
ACCUEIL DE GROUPES (CENTRES DE LOISIRS, CENTRES DE VACANCES, GROUPEMENTS SPORTIFS...)			
Repas	11,10 €	11,30 €	12,00 €
Repas festif	14,6 - 18,4 - 22,5	18,50 €	20,00 €
Nuitée + petit déjeuner		18,00 €	25,00 €
Demi-pension	23,50 €	26,00 €	32,00 €
Pension complète	32,00 €	34,00 €	40,00 €
Pension complète avec Activités	38,00 €	39,00 €	45,00 €
Repas des personnels	4,40 €	4,50 €	4,85 €
1/2 tarif pour :			
responsable du groupe			
1 encadrant pour 10 personnes			
ACCUEIL DE CLASSES par jour et par personne			
Pension complète + 1/2 j d'activité			
Classe maternelle	30 + 28 + 34,4 + 32,4	33,00 €	37,00 €
Classe primaire		36,00 €	40,00 €
Classe secondaire	33 + 31 + 36,2 + 34,2	39,00 €	43,00 €
Remises :			
GRATUITE : 1 enseignant/classe			
1/2 TARIF : 1 encadrant pour 10 élèves			
4 NUITÉES : 1/2 journée d'activité			
GRATUITE			plus de gratuité
ACTIVITES par activité et par personne			
Tarif pour 1/2 journée d'activité encadrée en groupe de 6 à 12 personnes maximum	Variant de 10€ pour le nautisme à 8€ pour le tir à l'arc	9 €	10 €
PISCINE			
Carte 10 entrées			
* Adulte	21,20 €	21,50 €	22,00 €
* Enfant (de 2 à 14 ans)	14,80 €	15,00 €	15,00 €
Ticket			
* Adulte	2,80 €	2,90 €	3,00 €
* Enfant (de 2 à 14 ans)	2,00 €	2,00 €	2,00 €
* Groupe (+10 pers.)	1,80 €	1,90 €	2,00 €
COURS COLLECTIFS NATATION			
1 séance			5,00 €
forfait 5séances			25,00 €
Forfait 10 séances			45,00 €
Gratuité :			
*enfant de -2 ans			
*responsable du groupe			

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE
TARIFS 2013

DESIGNATION DES PRESTATIONS ET SERVICES	TARIF 2011 pour mémoire	TARIF 2012 PAR PERSONNE	TARIF 2013/PERS
LOCATION DE MATERIEL			
Catamaran ½ journée	32,00 €.	32,00 €.	32,00 €
Dériveur ½ journée	22,00 €.	22,50 €.	23,00 €
Optimist ½ journée	11,00 €.	11,00 €.	11,00 €
Planche à voile ½ journée	9,00 €.	9,00 €.	10,00 €
Canoë-kayak 1 heure ½ journée	5,50 €. 11,00 €.	5,60 €. 11,20 €.	6,00 € 15,00 €
Pédalos ½ heure 1 heure	5,00 €. 8,00 €.	5,00 €. 8,00 €.	6,00 € 10,00 €
Bateau à moteur Fun Yak (8 places maxi.) ½ heure 1 heure 2 heures ½ journée	13,00 €. 23,00 €. 44,00 €. 83,00 €.	13,20 €. 23,50 €. 44,90 €. 84,70 €.	15,00 € 25,00 € 45,00 € 87,00 €
V.T.T. 1 heure ½ journée journée semaine	4,00 €. 8,00 €. 14,00 €. 95,00€.	4,00 €. 8,00 €. 14,00 €. 95,00 €.	4,00 € 8,00 € 14,00 € 95,00 €
VTT GROUPE 1/2 JOURNEE JOURNEE			5,00 € 10,00 €
LOCATION DE LOCAUX (USAGE ASSOCIATIF, COMITES D'ENTREPRISE, SEMINAIRES D'ENTREPRISE)			
Forfait utilisation pique-nique pour groupes (branchement électrique, eau...)	25,00 €	25,00 €	
Location salle d'activité (chalet, foyer)	100,00 €	100,00 €	200 € / journée
Location salle de classe (bâtiment technique)	50,00 €	50,00 €	150 € / ½ journée

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE
TARIFS 2013

CAMPING	TARIF 2011	TARIF 2012		TARIF 2013	
Forfait journalier comprenant : Emplacement, voiture, douche chaude, piscine (suivant les dates d'ouverture)					
* 1 à 2 personnes	10,50 €	10,70 €		11,00 €	
* Personne supplémentaire	4,3 € - 4 € - 4,7 €	4,50 €		4,50 €	
* Électricité 6 A	3,00 €	3,00 €		3,50 €	
Autres prestations					
* Machine à laver	3,00 €	3,00 €		3,50 €	
* Camp mort (par emplacement)	4,70 €	4,80 €		5,00 €	
Gratuité: Enfants de –5 ans					
Forfait semaine (7 nuits)		Basse saison <i>(juin et septembre)</i>	Haute saison <i>(juillet et août)</i>	Basse saison <i>(juin et septembre)</i>	Haute saison <i>(juillet et août)</i>
* 1 à 2 personnes	57 € -72 €	58,50 €	73,50 €	58,50 €	73,50 €
* Personne supplémentaire		24,00 €	30,00 €	24,00 €	30,00 €
* Électricité 6 A	21,00 €	22,00 €	22,00 €	23,00 €	23,00 €
CAMPING COLLECTIF					
Par personne	3,00 €.	3,10 €.		3,50 €	
*Branchement E.D.F	3,00 €.	3,00 €.		3,50 €	
*Emplacement (100 m ²)	3,00 €.	3,10 €.		5,00 €	
Hébergement en tente					
(Forfait avec Pension Complète)/Pers				28,00 €	
*Camp mort /emplacement	4,70 €.	4,80 €.		6,00 €	

CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET A MIMIZAN

TARIFS 2013

PUBLIC - TYPE DE PRESTATION	TARIF 2012 POUR MEMOIRE (par jour par personne)	TARIF 2013 (par jour par personne)
SCOLAIRES		
Forfait pension complète , comprenant : - 1 nuitée - 1 petit-déjeuner - 2 repas - 1 activité par jour (4 activités par semaine maximum) - 1 animateur vie quotidienne par classe (en fonction de notre effectif)	42,00 €	43,00 € (*)
Accompagnateur	-	21,50 €
Repas supplémentaire - midi / soir - petit-déjeuner	- -	11,00 € 4,00 €
Activité supplémentaire encadrée par le Conseil Général - Surf (2 heures)	- -	9,00 € 13,00 €
Location vélo , la demi-journée	-	6,00 €
CENTRES DE LOISIRS, GROUPES		
Hébergement en dur (forfait avec pension complète)		
moins de 100 nuitées	33,00 €	34,00 €
de 100 à 800 nuitées	31,50 €	32,00 €
plus de 800 nuitées	30,00 €	31,00 €
Hébergement en dur (sans pension)	15,00 €	16,00 €
Hébergement en tente (forfait avec pension complète)	28,00 €	29,00 €
Repas supplémentaire - midi / soir - petit-déjeuner	- -	11,00 € 4,00 €
Activité encadrée par le Conseil Général	8,00 €	9,00 €
Location vélo , la demi-journée	5,00 €	6,00 €

(*) Pour les classes de découverte, gratuité pour un enseignant et le chauffeur de bus